

GRENOBLE ET SA RÉGION

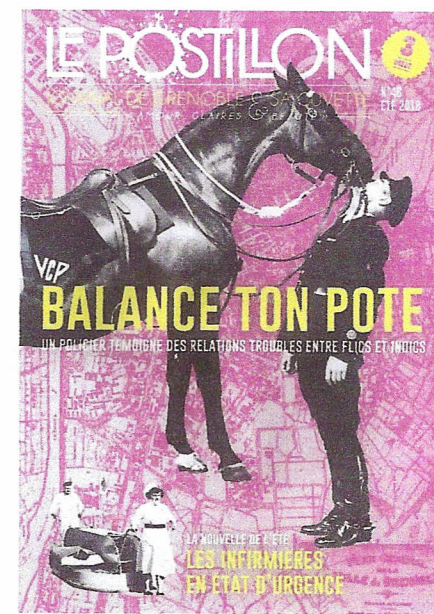
ISÈRE EXPRESS

BEUCROISSANT

« C'est nouveau chez moi : j'ai décidé de m'intéresser à la cause animale »



« Ce n'est pas forcément le lieu le plus approprié pour dire ce que je vais dire, mais je le fais exprès. » Le sénateur et conseiller départemental André Vallini a fait une sorte d'annonce, samedi, à l'heure d'inaugurer la petite foire de Beaucroissant. « C'est ici, pas très loin de nombreux éleveurs que je veux sensibiliser à la cause animale. J'ai décidé, comme parlementaire – c'est nouveau chez moi – de m'intéresser à cette problématique qui monte en puissance dans l'opinion publique, notamment dans les nouvelles générations. Nous avons constitué cette semaine au Sénat, un groupe d'étude parlementaire transpartisan autour de la souffrance animale. Nous avons déjà déposé une proposition de loi pour interdire la chasse à courre; nous avons évidemment en ligne de mire la corrida; et puis nous avons décidé de nous attaquer à la souffrance extraordinaire, terrible, terrifiante que subissent les lapins dans leur clapier et les poules dans leur poulailler. » (Photo Le DL/Laurent CERINO)



LE VALLINI, ANIMAL OPPORTUNISTE

Ces derniers temps la cause animale devient peu à peu le créneau de toutes les personnalités *has been* en manque de présence médiatique. Le sénateur André Vallini vient de rejoindre le combat en annonçant qu'il avait « *décidé de sensibiliser à la cause animale* », en prenant position – avec une audace incroyable – contre la corrida ou la chasse à courre. À ce propos, rappelons que le Grand Promoteur inutile (voir *Le Postillon* n°18), au temps de sa toute puissance, s'était insurgé contre les règlements d'urbanisme trop contraignants à cause de la protection des espèces protégées. « *André Vallini s'est lancé dans une diatribe contre les tritons. Plusieurs spécimens de cette espèce protégée ont en effet été repérés lors de la construction du nouvel établissement scolaire. Il a fallu les déplacer dans une mare écologique. Ce qui a eu pour effet de retarder de trois mois le chantier.* » Nous avons eu le même problème lors de la construction d'un pont à St-Quentin-Fallavier, et dans les Chambarans, pour le projet de Center Parcs. L'accumulation de réglementations, comme la loi sur l'eau, paralyse l'action publique. Cela ne peut plus continuer » » (*Le Daubé*, 13/10/2012). Ah, si les tritons pouvaient se mettre à la corrida, ou être chassés par les nobles, le bétonneur Vallini deviendrait leur plus ardent défenseur.